



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## stationnement

Question orale n° 867

### Texte de la question

M. Olivier Dosne souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation de nombreuses familles rom installées dans la commune de Saint-Maur-des-Fossés (94100). Propriétaire du terrain occupé, le conseil général du Val-de-Marne a mis ce site à la disposition de familles concernées, depuis le 15 mai 2004. Outre les questions d'ordre sanitaire que pose l'installation de ces populations en grande précarité sur des sites non prévus à cet effet, l'occupation de ce terrain en plein centre-ville suscite l'inquiétude des riverains. Le cas de Saint-Maur-des-Fossés pose plus généralement la question de l'accueil des Rom dans les zones fortement urbanisées. Il lui demande quelles dispositions peuvent être mises en oeuvre pour réguler les déplacements et l'accueil de ces populations dans les zones urbaines, et en particulier en Île-de-France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Dosne](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 867

**Rubrique :** Gens du voyage

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2004, page 4807

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 juin 2004

**Question retirée le :** 29 juin 2004 (Retrait à l'initiative de l'auteur)